



AVIS DE PROMULGATION RÈGLEMENT # 2020-287

MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2014-02-258 INTITULÉ RÈGLEMENT GÉNÉRAL SUR LES AFFAIRES DE LA
MUNICIPALITÉ
RÉSOLUTION 2020-03-41

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, Dominique Létourneau, directrice générale et secrétaire-trésorière de la susdite municipalité,

QUE lors de la séance régulière tenue le 3 mars 2020, le conseil municipal a adopté le règlement numéro 2020-287 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2014-02-258 INTITULÉ RÈGLEMENT GÉNÉRAL SUR LES AFFAIRES DE LA MUNICIPALITÉ (facultés affaiblies)

Les personnes intéressées peuvent prendre connaissance du règlement ci-haut mentionné au bureau municipal pendant les heures d'ouverture, au 28 chemin principal, Saint-Juste-du-Lac.

DONNÉ À Saint-Juste-du-Lac, ce 4 mars 2020

Dominique Létourneau, directrice générale

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné résidant à Saint-Juste-du-Lac, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant deux copies, aux endroits désignés par le conseil entre 9h et 16 heures, le 4 mars 2020.

En foi de quoi je donne ce certificat, ce quatrième jour de mars deux mille vingt.

Dominique Létourneau, directrice
générale/trésorière